



# ARRÊTÉ

n°2352 du 19/12/2023

## Portant nomination d'un estimateur de dégâts de gibier

Le Maire de Beyren-lès-Sierck,

**VU** le code de l'environnement, en particulier les articles R429-8 et suivants ;  
**VU** le cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales de Moselle pour la période du 02 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033 ;  
**VU** la délibération n° 2023-772 du Conseil Municipal en date du 27/10/2023 portant désignation de M. KIFFER Jean-Michel en qualité d'estimateur de dégâts de gibier rouge ;

**CONSIDÉRANT** que l'estimateur est choisi parmi les habitants d'une commune voisine et que sa nomination se fait par le Maire après accord du locataire de chasse et du Conseil Municipal ;

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Monsieur KIFFER Jean-Michel, domicilié 1 rue du Mirgenbach, 57570 CATTENOM est nommé estimateur de dégâts de gibier rouge pour l'évaluation des dommages causés par le gibier autre que le sanglier sur le territoire de la commune de Beyren-lès-Sierck pendant la période de location de chasse du 02 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

#### ARTICLE 2

Ampliation du présent arrêté sera transmis à la sous-préfecture de Thionville, au service de Gestion Comptable d'Hayange et à l'intéressé.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 15 décembre 2023  
Le Maire, Philippe GAILLOT